

Bureaux d'études pour la réalisation des études des projets d'infrastructures dans le cadre du Plan Quinquennal 2024-2028 du Programme Sino-Congolais



AGENCE CONGOLAISE
DES GRANDS TRAVAUX

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

RECRUTEMENT DES BUREAUX D'ETUDES POUR LA REALISATION DES ETUDES DES PROJETS D'INFRASTRUCTURES DANS LE CADRE DU PLAN QUINQUENNAL 2024 – 2028 DU PROGRAMME SINO – CONGOLAIS

N°ACGT/DG/CGPMP/PI/AOI/17/2024

1. Le présent Avis à manifestation d'intérêt fait suite au Plan de Passation de Marchés paru sur le site web www.armp-rdc.org de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics de la RDC.
2. Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, à travers les Ministères sectoriels en charge des Infrastructures et Travaux Publics, du Budget, des Finances et des Mines, a signé en date du 14 mars 2024 avec les Groupements des Entreprises Chinoises, l'Avenant n°5 à la Convention de collaboration du 22 avril 2008 pour le développement d'un minier et d'un projet d'infrastructures. Ledit Avenant a prévu la mobilisation dans le cadre du Programme de sept (7) milliards de dollars américains sur 17 années en vue de la construction des infrastructures de base, dont 2,146 milliards de dollars américains pour les projets à mettre en œuvre dans le plan quinquennal 2024 – 2028 du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics pour le 2^{ème} mandat de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État.
3. En vue de la mise en œuvre des projets inscrits au plan quinquennal 2024 – 2028, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, à travers le Ministère en charge des Infrastructures et Travaux Publics, envisage, outre le recours aux entreprises membres des Groupements des entreprises chinoises et ce conformément à la Convention de collaboration du 22 avril 2008, de procéder au recrutement des entreprises de droit congolais.
4. Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a ainsi prévu des fonds pour financer les prestations se rapportant à la réalisation des études, au contrôle des travaux ou à l'exécution des travaux des projets spécifiques définis en accord avec la partie chinoise et les parties intéressées congolaises du Programme sino-congolais.
5. À cet effet, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo souhaite affecter une partie de ces fonds en vue d'effectuer des paiements au titre du marché recrutement des bureaux d'études pour la réalisation des études des projets d'infrastructures dans le cadre du plan quinquennal 2024 – 2028 inscrits au Programme précité.

Le marché est réparti en **16** lots distincts, portant chacun sur un des projets identifiés ci-dessous.

Lot	Projet	Km
1	Kisangani – Banatia	134

2	Lisala - Businga - Mobanza - Gemena	351
3	Businga - Gbadolite	135
4	Akula - Lisala - Bumba - Bundunki - Dulia	567
5	Mbandaka - Boende - Yayama (Bif RN7)	695
6	Bokatola - Inongo (Lac Mai-Ndombe)	155
7	Nia Nia - Wamba	110
8	Isiro - Watsa	214
9	Rutshuru - Kanyabayonga	82
10	Uvira - Baraka	80
11	Wamba - Isiro	122
12	Watsa - Aru - Mahagi	270
13	Baraka - Kalemie	327
14	Nyunzu - Kongolo - Lubao	410
15	Kasongo - Kindu	234
16	Goma - Walikale	236

*Les linéaires repris ci-dessus sont présentés à titre indicatif. Les linéaires réels de chaque lot sera déterminé après la réalisation des études.

6. La mission confiée aux bureaux d'études est de réaliser une étude d'Avant-Projet Détaillé (APD) incluant une étude technique détaillée, une étude économique et socio-économique, une étude environnementale et sociale des projets.

Les objectifs spécifiques de la mission, sans être exhaustifs, sont les suivants :

- Réaliser des études techniques, économiques, environnementales et sociales pour la construction des ouvrages du projet.
- Élaborer les plans détaillés des routes, des ouvrages de drainage, etc. pour les travaux incluant le cahier de charges pour la conservation de l'environnement dans la zone du projet, conformément au code de l'environnement de la RD Congo ;
- Établir le devis quantitatif et estimatif des travaux par composante et par lot, ainsi que le devis global des projets à réaliser ;
- Établir les spécifications techniques et les modes d'exécution des ouvrages.

À l'issue de la mission, les Consultants devront produire un dossier d'études techniques comprenant :

- Rapport d'étude de trafic ;
- Rapport d'évaluation routière ;
- Rapport des études topographiques et de conception géométrique ;
- Rapport des études hydrologiques et hydrauliques ;
- Rapport des études géotechniques ;
- Rapport des études des structures et d'ouvrages d'Art ;
- Rapport d'étude de faisabilité économique de type HDM4 ;
- Rapport d'étude environnementale et sociale validé par l'Agence Congolaise d'Environnement (ACE) ;
- Bordereaux des Prix Unitaires ;
- Devis Quantitatifs et Estimatifs ;

- Cahiers des Prescriptions Techniques Particulières.

7. L'Agence Congolaise des Grands Travaux, service public créé par Décret n° 08/017 du 26 août 2008, Maître d'ouvrage délégué du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics, est chargée notamment de la mise en œuvre de la procédure de passation des marchés.
8. La Passation du marché sera conduite par appel d'offres ouvert à tous les Consultants éligibles. Après évaluation des dossiers de manifestation d'intérêt, il sera procédé à la publication de la liste restreinte des Consultants qui prendront part à la suite de la procédure. Les Consultants seront choisis par la méthode de la sélection qui combine la qualité technique et le coût, telle que définie aux articles 111 à 114 du Décret n°23/12 du 03 mars 2023 portant Manuel de procédures des marchés publics.
9. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations au Secrétariat Permanent de la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics à l'adresse mentionnée ci-après :

Agence Congolaise des Grands Travaux
Immeuble Likasi, Aile 2,
5^{ème} étage, Bureau de la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics
Place Le « Royal »,
Boulevard du 30 juin, Kinshasa/Gombe
République Démocratique du Congo

10. Les exigences en matière de qualification sont les suivantes.
 - Critères d'ordre administratif :
 - Être un Bureau légalement constitué et titulaire d'un certificat d'agrément d'études pour la conception des projets d'infrastructures de catégorie A ;
 - Ne pas avoir des contentieux ou litiges juridiques en RDC et jouir d'une bonne réputation ;
 - Joindre au dossier les documents administratifs ci-après :
 - Statuts notariés de la société ;
 - Enregistrement RCCM ;
 - Identification Nationale harmonisée ;
 - Numéro Impôt ;
 - Affiliation à la CNSS ou équivalent ;
 - Quitus fiscal assorti des preuves de déclarations et paiements de l'IBP, de la TVA et de l'IPR des six (6) derniers mois ;
 - Preuves de la régularité de paiement des cotisations sociales des trois (3) derniers mois.
 - Capacité technique et expérience professionnelle :
 - Avoir des compétences en termes des ressources humaines expérimentées, équipements spécifiques de collecte des données et matériels répondant aux exigences d'un Bureau d'études ;
 - Avoir réalisé une (1) étude APD (Avant-Projet Détaillé) similaire en RDC au cours des 5 dernières années (2023, 2022, 2021, 2020 et 2019) ;
 - Disposer des équipements spécifiques (outils) de pointe ;

N°	Liste équipements et Logiciels minimum	Nombre
Équipements		
1	Station Totale	1
2	GPS différentiel	1
3	Drone pour cartographie	1
4	Pénétrromètre dynamique	1
5	GPS Garmin	1
6	Appareil photo numérique	2
7	Lidar * (En disposer est un atout)	1
Logiciels		
8	Autodesk civil 3D	1
9	Autodesk Autocad	1
10	Autodesk Infracad	1
11	HMD-4	1

- Être capable de collecter les données et produire les rapports d'études sans dépasser le délai prévisionnel. A cet effet, les candidats devront présenter les preuves attestant la réalisation des missions similaires sans dépassement des délais contractuels.
- Capacité financière :
 - Disposer d'un chiffre d'affaires moyen des 3 derniers exercices (2023, 2022 et 2021) correspondant au moins à 50.000 USD ;
 - Présenter les états financiers des 3 dernières années (2023, 2022 et 2021) certifiés par un expert-comptable agréé à l'ONEC.
- Capacité de déploiement : présenter la cartographie de différents déploiements du Bureau sur la période de 10 dernières années.

Les Consultants intéressés peuvent présenter leurs dossiers en groupement solidaire.

Si le Consultant est une société étrangère, il est tenu de présenter le dossier en association avec au moins un bureau d'études Congolais.

En cas de groupement, le chef de file devra répondre à toutes les exigences ci-dessus.

11. Les dossiers de manifestation d'intérêts devront comporter les pièces suivantes :

- Une lettre de manifestation d'intérêt adressée à Monsieur le Directeur Général de l'Agence Congolaise des Grands Travaux ;
- Une présentation du Consultant (date de création, situation géographique, domaine de compétences, organisation, etc....), accompagnée des preuves de son existence juridique ;
- Un accord de groupement, le cas échéant ;

- o Les références des missions similaires réalisées par le Consultant.
Pour chaque mission similaire, les informations minimales suivantes doivent être fournies :
 - Objet et le contenu de la mission ;
 - Description sommaire des prestations réalisées et des résultats obtenus ;
 - Nom, l'adresse et les contacts du client ;
 - Pays de réalisation de la mission ;
 - Année de réalisation y compris les dates de début et fin de la mission ;
 - Montant du contrat ;
 - Liste des experts-clés ayant réalisé la mission ;
 - Liste des équipements utilisés pour la collecte des données sur terrain ;
 - Liste des logiciels utilisés, et
 - Toute autre information jugée pertinente sur la mission réalisée.
- o Les attestations de bonne exécution ou les certificats de bonne fin attestant la bonne exécution des prestations.

12. Les expressions d'intérêt rédigées en français en quatre (4) exemplaires (un original + 3 copies) devront être envoyées ou déposées à l'attention de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Congolaise des Grands Travaux, à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard le **lundi 06 janvier 2025 à 14h00'**, heure de Kinshasa (TU +1) et porter clairement la mention " *Dossier de manifestation d'intérêt pour le recrutement des bureaux pour la réalisation des études des projets d'infrastructures dans le cadre du plan quinquennal 2024 – 2028 inscrit au programme sino – congolais* », préciser le lot pour lequel le candidat soumet sa candidature et porter l'avertissement « *A NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS* ».

13. Les plis contenant les dossiers de manifestation d'intérêt seront ouverts le même **lundi 06 janvier 2025 à 14h30'**, heure de Kinshasa (TU +1) à l'adresse ci-après :

Agence Congolaise des Grands Travaux
Immeuble Likasi, Aile 2,
1^{er} étage, Salle de réunions
Place Le « Royal »,
Boulevard du 30 juin, Kinshasa/Gombe
République Démocratique du Congo

14. Seuls les Consultants repris sur la liste restreinte seront invités pour retirer la demande proposition en vue de poursuite de la procédure.

Fait à Kinshasa, le
Nico NZAU NZAU
Directeur Général

04 DEC 2024

Adresse de la Direction Générale : Immeuble Likasi, sis Blvd du 30 juin
Place Le Royal - Gombe/Kinshasa - RDC
Téléphones : +243 811 938 848
+243 815 00 61 15
Adresse électroniques : Site web : www.acgt.cd
E-mail: contact@acgt.cd
Bancaires Comptes: RawBank : 05101-010001436101-25 USD
RawBank: 05101-010001436102-22 CDF
Access Bank : 21405482301-52 USD
Access Bank : 21405482302-49 CDF